

JANVIER 2023

ORGUEIL



Infos

À RETENIR
Vœux de la
municipalité
Samedi 21 janvier
11h30
Espace Jean Capellini



Edito



Chères orgueilloises, chers orgueillois,

Même si la France continue de bénéficier du rebond de l'économie qui a suivi la crise sanitaire, les bouleversements de cette année tels que la guerre en Ukraine, la crise énergétique et l'inflation ont fait naître des inquiétudes chez chacun d'entre nous.

L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction... Le budget communal est inévitablement impacté lui aussi. Nous avons le devoir de rester vigilants.

Vous avez pu constater que les travaux liés à notre grand projet d'aménagement pour Orgueil ont véritablement commencé. Dans le cadre des marchés publics nous avons été et restons très attentifs aux propositions financières des entreprises avec lesquelles nous avons négocié chacune de leur offre.

Parallèlement, nous nous sommes employés sans relâche à chercher des soutiens financiers auprès des partenaires et n'avons d'ailleurs pas hésité à mobiliser nos parlementaires pour nous soutenir. J'estime que c'est le rôle du Maire et de son équipe ; nous nous y employons énergiquement et poursuivrons cette démarche.

Nous apportons également une attention toute particulière à la consommation d'énergie : Orgueil est entrée dans une phase de transition et de sobriété énergétique. La diminution de l'éclairage public depuis le mois de novembre nous permet à la fois d'œuvrer pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité mais aussi de réduire notre consommation énergétique.

Nous vous avons également sollicité ainsi que les agents municipaux pour accompagner cet effort dans le cadre de l'utilisation des salles et bâtiments municipaux (école, salle des fêtes, presbytère, mairie...) ; nous devons tous être sensibilisés aux enjeux environnementaux et économiques de cette démarche.

Par ailleurs, notre équipe a toujours le souci du service rendu aux familles et habitants.

Dans ce sens, pour améliorer davantage les conditions d'accueil de nos enfants, ce second semestre est marqué par de belles réussites municipales et partenariales : la création de l'accueil de loisirs (ALAE) du mercredi, les ateliers d'éveil du Relais Petite Enfance (RPE), l'évolution de l'aire de jeux, les aménagements aux abords de l'école, le démarrage du dispositif Moby, les animations de Noël...

Les perspectives à l'échelon intercommunal présagent de belles évolutions grâce à la convention territoriale globale (CTG) qui vient d'être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Communauté des communes Grand Sud Tarn et Garonne et les 25 communes qui la composent. Elle pose le principe d'une démarche partenariale qui vise à élaborer un projet social de territoire à votre service.

Vous découvrirez aussi dans ce nouveau numéro toutes les actions menées par mon équipe, élus et techniciens, au service de notre objectif commun : le bien vivre à Orgueil. Des actions auprès des seniors (ateliers du Comité du Bassin de l'Emploi (CBE), CCAS), concertations avec les habitants (aménagements à Relance), installation de commerces (ambulants, création pôle commercial en cours), valorisation de projets associatifs, propositions d'animations conviviales.

Enfin, vous pourrez lire un résumé de notre participation au congrès des Maires de France à Paris qui nous a permis, Yann DREZEN (1^{er} adjoint) et moi-même, d'échanger avec nos homologues sur les grands enjeux de société et de défendre la capacité des élus locaux à agir avec efficacité et au quotidien au service des citoyens.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2023 et je vous donne rendez-vous le **samedi 21 janvier** en fin de matinée pour les vœux de la municipalité... une belle occasion de nous retrouver et d'échanger autour des projets de la commune.

Willy Authesserre
Maire d'Orgueil

PETITE ENFANCE



Ouverture Maison Assistantes Maternelles (MAM) d'Orgueil & ses Minimoys

La nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) a ouvert ses portes à Orgueil le 2 novembre 2022. Après plus d'un an de démarches, **Émilie, Madeleine & Christelle** ont pu inaugurer leur maison pouvant accueillir 10 enfants de 0 à 3 ans située au 187 chemin du Brascou. Plus d'infos au 06.21.49.72.82

Pour rappel 7 autres assistantes maternelles accueillent les enfants de 0 à 3 ans à leur domicile :

Garcia Marie-Christine - 347 Chemin des Communaux	05.63.28.27.46 / 06.66.75.41.36
Kieffer Christine - 113, Le Clos des Chênes	05.63.30.50.69 / 06.71.16.90.77
Mir Nathalie - 509 Grand rue	05.63.30.39.43 / 06.72.30.06.23
Montet Valérie - 218 Clos des chênes	06.89.35.84.73
Pinaud Viviane - 178 Chemin de Ronde	05.63.64.05.14 / 06.29.81.02.86
Roméro Patricia - 3790 Route de Planques	05.63.30.28.65
Villa Andrelyne - 1238 Route de Thomaze	05.63.30.03.40 / 06.22.57.76.70

La Communauté de communes GRAND SUD TARN ET GARONNE met à la disposition des parents, des futurs parents et des professionnels de la petite enfance le Relais Petite Enfance (RPE), lieu d'écoute et d'information animé par des éducatrices professionnelles. Ce service de proximité, gratuit, est proposé sur 3 localités :

Pôle de Montech - 7, faubourg du 4 septembre

Contact : Gaëlle FAUNIERES - Tél. 05.32.09.39.99 / 07.61.78.28.54 ou gaelle.faunieres@grandsud82.fr

Pôle de Verdun-sur-Garonne : Maison Intercommunale de l'Enfance (MIE) - 415, route d'Aucamville

Contact : Sonia CHARLOU-BOTTIER - Tél. 05.63.30.86.21 / 06.87.80.58.36 ou sonia.charlou-bottier@grandsud82.fr

Pôle de Grisolles : Maison de la Petite Enfance - 1, rue Alphonse Daudet

Contact : Patricia RAU - Tél. 05.63.64.12.26 / 06.85.92.90.54 ou patricia.rau@grandsud82.fr

Le RPE propose pour les parents et futurs parents :

- un accompagnement dans la recherche d'une assistante maternelle ;
- des informations générales sur les droits et devoirs du particulier employeur et orientation vers les différents interlocuteurs (CAF, DIRECCTE, PAJEMPLOI).

Le RPE propose enfin un cadre de rencontres et d'échanges:

- Des matinées d'éveil sont l'occasion pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle, de faire de nouvelles expériences ;
- Des réunions à thème, des conférences, des manifestations festives sont organisées ;
- Des sessions de formation continue sont mises en place.



Nouveau : la présence du Relais Petite Enfance

Depuis cette année et suite à la sollicitation de Monsieur Authesserre, Maire et Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le RPE propose 2 fois par mois à l'espace Jean Capellini d'Orgueil des ateliers d'éveil à l'attention des assistantes maternelles et de leurs enfants. Pour 2023, voici les prochaines dates des ateliers (jours fixes les mardis matins) : 10 Janvier, 24 Janvier, 14 Février, 28 Février, 14 Mars, 28 Mars, 11 Avril et 25 Avril.

La Communauté des communes met en œuvre la politique "petite enfance" relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements et services multi-accueil.

Dans ce cadre, les 2 établissements d'accueil les plus proches d'Orgueil sont :

- ➔ Crèche associative "Les jeunes pouces" - 621 allée Antoine Bourdelle - 82 370 VILLEBRUMIER - 05.63.24.00.41
- ➔ Crèche associative "Les p'tits Pierrots" - Rue d'Occitanie- 82 370 LABASTIDE SAINT PIERRE- 05.63.30.51.47

ENFANCE ET JEUNESSE



- > Dans le cadre des réflexions du **Projet Educatif Du Territoire (PEDT)**, il a été décidé d'harmoniser les horaires des écoles maternelles et élémentaires. Tous les enfants finissent à 12h, reprennent à 13h50 et terminent à 16h30.
- > Des « commissions cantine » se tiennent régulièrement. Elles réunissent 4 fois par an les parents, les élus, les agents et le prestataire. Elles ont pour but d'échanger sur la qualité des repas fournis et sur les conditions d'accueil des enfants sur le temps restauration. Le marché avec le prestataire CRMartel arrive à échéance fin Août 2023. La mise en place d'un nouvel appel d'offre est donc en cours.
- > Après 2 ans d'absence, le Loto de l'école, qui s'est déroulé le 27 Novembre dernier, a été un vrai succès. Parents, familles et amis de nos écoliers ont particulièrement répondu présents. Grâce à cette belle participation, les bénéficiaires récoltés contribueront largement au voyage scolaire des enfants des cours élémentaires et des cours moyens qui partiront à l'océan au mois de Mai.

> Depuis la rentrée de Septembre, un Accueil de Loisirs (ALAE) géré par la municipalité a ouvert ses portes les mercredis en lieu et place du centre géré par Yakajouer. Les enfants, sont toujours plus nombreux à venir se retrouver pour partager des temps d'animations originaux proposés par l'équipe, démontrant ainsi le succès de ce nouvel accueil. Cette équipe est pilotée par Mélanie Aguilar, récemment diplômée. Au programme : des activités ludiques, éducatives et pédagogiques (découverte de l'équitation), des sorties (cirque...), des rencontres... bref, le nouvel ALAE communal, labellisé Plan Mercredi, connaît un premier bilan on ne peut plus satisfaisant.



En parallèle, la commune reste toujours partenaire de Yakajouer. En effet, pendant les vacances les petits Orgueillois sont toujours attendus au centre de loisirs de Villebrumier et pendant les vacances d'été Orgueil reçoit ses petits voisins.

De plus, la commune adhère à l'**Accueil de Loisirs Ados** géré par Yakajouer.

Cet ALSH accueille les jeunes les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 18h à 23h et les samedis de 13h30 à 18h30 à Dieupentale ou à Villebrumier en alternance. Un transport en mini bus est proposé pour les jeunes des communes membres afin de les récupérer à leur domicile. L'association organise également des séjours pendant les vacances. L'adhésion annuelle s'élève à 25€/an.

La magie de Noël



Cette année les assistantes maternelles ont été invitées pour le spectacle de Noël avec les enfants des classes maternelles de l'école pour assister à la représentation du cirque de la famille Combellas.

Le Père Noël, très attendu, est arrivé en calèche. Pendant qu'il discutait

avec les petits, il a confié sa calèche à ses lutins afin que les grands puissent faire un tour du village. La magie de Noël a opéré. De retour en classe, une petite pochette de Noël, remplie de gourmandises, attendait nos élèves.



ENFANCE ET JEUNESSE

Environnement Numérique de Travail (ENT)

Depuis la rentrée des vacances d'automne, et pour répondre à la demande de l'équipe enseignante, toutes les classes de l'école, de la petite section maternelle jusqu'au CM2, ont accès à un environnement numérique de travail, l'ENT, comme au collège et au lycée.

La municipalité a pour cela signé une convention avec la Région académique et s'est engagée à financer cet espace numérique de travail (ENT) pour une année scolaire.



L'ENT permet aux parents d'élèves de communiquer plus facilement avec l'enseignant de leur enfant, de s'informer sur la vie de l'école, de la garderie ou encore de l'ALAE du mercredi. Ils peuvent ainsi accéder en permanence à toutes les informations qui concernent la vie dans l'établissement : sorties scolaires, projet de classe, activités périscolaires....

Moby, c'est parti !



Emboitant le pas de son petit frère Watty à l'école, qui vise à éveiller nos jeunes citoyens à la transition écologique (économiser l'énergie, consommer moins d'eau..), MOBY a pris son envol jeudi 10 Novembre 2022.

Animée par Lucie Lallier, coordinatrice du programme pour ECO CO2 et Mathilde Chesneau, Chargée de mission MOBY pour COPENHAGENIZE, la réunion de cadrage avait pour objectif de présenter le programme et de planifier les moments forts à venir.

MOBY est un programme d'écomobilité scolaire qui vise à mettre en place des actions concrètes pour proposer des solutions alternatives à la voiture « solo » et aux transports motorisés, pour que leur utilisation ne soit plus systématique ; ce programme doit agir sur l'ensemble des déplacements liés à l'école : ceux des élèves, des parents, des enseignants, des personnels, lors des sorties scolaires...

Étalé sur 2 ans, Moby s'adresse à l'ensemble de la population.

Tous les volontaires sont donc les bienvenus !

N'hésitez pas à vous rapprocher de Mme Pinaud-Verdier, adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, si vous êtes volontaires pour rejoindre l'équipe MOBY !

Un grand merci aux premiers participants de l'école (3 enseignantes), des associations (La Ruche, le ROC, la FCPE), des parents d'élèves, des élus et des agents municipaux.

ENFANCE ET JEUNESSE

Agenda MOBY

2 décembre 2022 : à l'occasion de l'école ouverte, Mathilde Chesneau a tenu un stand Moby pour se présenter à tous les parents et discuter avec eux de leur mode de déplacement pour se rendre à l'école.

Début janvier 2023 : 1ère réunion du Comité Moby pour recenser les volontaires et inscrire les premiers participants

Entre janvier et avril 2023 : diagnostic pour réaliser l'état des lieux des pratiques, des solutions de mobilité existantes.. sur la base d'entretiens, de balade en marchant / pédalant, de questionnaires..
Des ateliers de sensibilisation des élèves seront organisés à l'école

Mars 2023 : Réunion publique (conjointe avec une présentation du projet d'aménagement du centre-bourg) pour continuer à sensibiliser les habitants à l'écomobilité

Mai 2023 à Juin 2024 : un Plan d'actions et un Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES) seront proposés : les actions seront ensuite réalisées par les volontaires du Comité Moby et le niveau de réussite des actions sera mesuré.

Juin 2024 : bilan des actions menées et des résultats obtenus et propositions des suites à donner

En attendant les actions qui seront proposées par Moby, et toujours dans le cadre des actions du PEDT, l'équipe d'animation périscolaire a mis en place un projet sur le thème de la prévention à la sécurité routière dont l'objectif principal était de sensibiliser les enfants à la sécurité routière aux abords de l'école et leur permettre d'évoluer dans un environnement sécurisé.

Ce projet s'est déroulé durant 4 mercredis de 11h à 12h sur le Temps d'Animation Municipal (TAM), à l'aide de supports variés : jeux ludiques, quizz, jeux de cartes, parcours extérieurs...

Sa finalité était de sortir dans le village à la découverte des panneaux de signalisation en empruntant les nouvelles aires piétonnes qui ont été installées aux abords de l'école.





Une aire de jeux très appréciée

A la rentrée des vacances de Toussaint une belle surprise attendait les enfants à proximité de l'école. Sous la houlette d'Alexandra Pinaud-Verdier, adjointe en charge de l'enfance et Virginie Prouteau, conseillère municipale, des nouveaux modules et un banc ont été installés pour étoffer l'aire de jeux déjà existante.

La balançoire 6 sièges, le taponnet et la balançoire font aujourd'hui la joie des petits et des grands qui viennent en famille à la sortie de l'école et le week-end mais aussi des enfants de la garderie et de l'ALAE qui viennent en profiter avec les animateurs.



Un nouveau piétonnier

Suite à l'interpellation des parents d'élèves sur la problématique de la sécurisation des abords de l'école et de la cohabitation piétons-vélos-voitures, mais aussi pour sécuriser les accès à la nouvelle aire de jeux, l'équipe municipale a priorisé la création d'un piétonnier le long de la voie menant du rond-point de la météorite à l'école. Cet aménagement, permettant de relier en toute sécurité le centre bourg, l'établissement scolaire et le quartier de la Nauzette, est une des réalisations du projet plus global de mobilité douce développé par la municipalité depuis 2018. Le projet Moby prévu cette année renforcera cette dynamique par la création d'un Plan de déplacement scolaire et la mise en œuvre d'une réflexion sur l'écomobilité aux abords de l'école.



Inscriptions rentrée scolaire

Les dates d'inscription pour la rentrée 2023/2024 sont fixées aux mardis 8 mars et 14 mars auprès de la directrice de l'école.



Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) 12

12 communes concernées : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier.

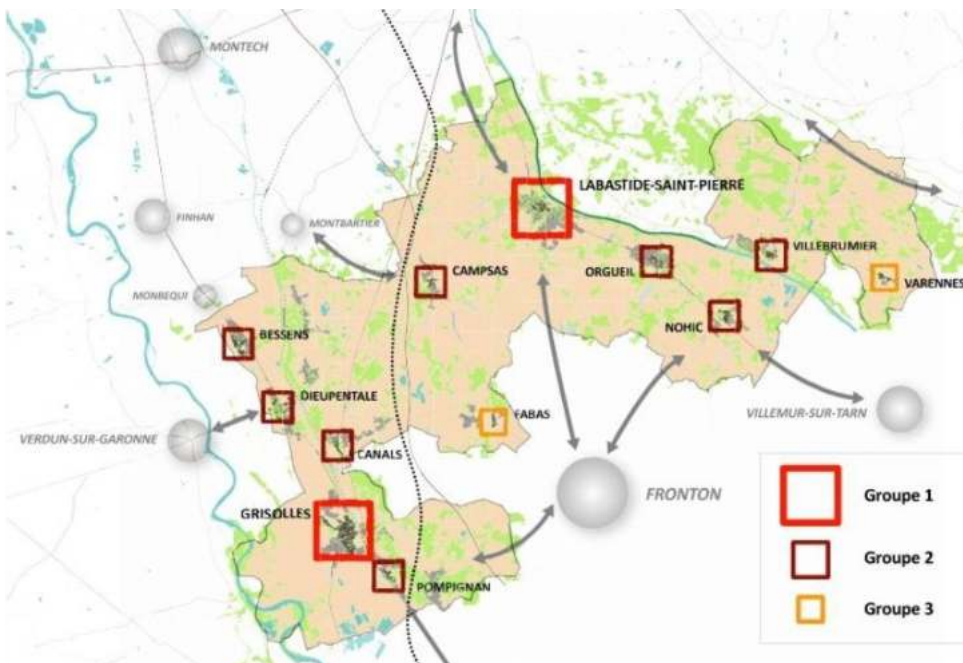
C'est la traduction règlementaire du souhait de développement et d'aménagement du territoire pour la période 2020-2030 de ces 12 communes.

Le PLUi 12

- ◆ Prescrit le 24 novembre 2015 par la CCTGV
- ◆ Repris en 2017 par la nouvelle Communauté des Communes Grand Sud Tarn et Garonne (GSTG) issue de la fusion de 3 Communautés de Communes.
- ◆ Approuvé par délibération du Conseil Communautaire de GSTG le 09 juin 2022
- ◆ Devenu **exécutoire le 17 juillet 2022**

Rappel des 4 Axes retenus pour l'élaboration du PLUi 12

1. Organiser le territoire de manière à valoriser son patrimoine historique et naturel, préserver ses paysages.
2. Organiser le niveau de services à la population actuellement résidente et à venir, au service de tous.
3. Se mettre en capacité d'accueillir de manière cohérente et durable.
4. Soutenir les formes de développement économique cohérentes avec le projet de territoire.



Le territoire a été divisé en 3 groupes de communes.

La commune d'Orgueil fait partie du **groupe 2** avec une augmentation démographique prévisionnelle de **1,7% par an** sur les 10 prochaines années et des terrains d'une surface moyenne maximum de 1000 m². Pour chacune des communes des Opérations d'Aménagements Programmées (OAP), sur des terrains ouverts à la construction, ont été définies : une réglementation particulière a été prévue, que se soit pour la densité des logements, l'aménagement environnemental, les accès, etc...

Toutes les informations sont disponibles en Mairie, au siège de la Communauté des Communes ou sur le site de Grand Sud Tarn et Garonne : <http://www.grandsud82.fr/amenagement/urbanisme/plu-intercommunal/plui-12>



URBANISME

> Charte AGRIVOLTAÏSME



Une Charte a été élaborée par la Communauté des Communes, en concertation avec les 25 communes de son territoire.

Cette charte concerne tout porteur de projet photovoltaïque au sol qui veut s'installer sur le territoire, et plus particulièrement les projets alliant une activité agricole viable et pérenne et un aménagement de panneaux photovoltaïques sur le même terrain.

C'est un document d'engagements réciproques et volontaires, que les signataires, collectivités et porteurs de projets, s'engagent conjointement à respecter sur tout le cycle de la vie du projet.

Un comité Photovoltaïque composé d'élus communautaires, de techniciens de la communauté, des maires des communes concernées par les projets, de la DDT, de la Chambre d'Agriculture rencontrera les porteurs de projets.

La commune d'Orgueil a délibéré le 10 novembre 2022 pour adhérer à ce comité en cas de projet sur son territoire.

Chaque projet sera présenté en conseil municipal en début et en fin de conception.

> Les dossiers d'urbanisme de la commune



Dossiers instruits en 2022

- ➔ 11 Permis de Construire
- ➔ 54 Certificats d'Urbanisme : 50 CUa (administratifs) et 4 CUb (opérationnels)
- ➔ 35 Déclarations Préalables de travaux : clôtures, modifications façades, piscines, photovoltaïque etc...
- ➔ 3 Divisions de Parcelles
- ➔ 30 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- ➔ Des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) à valider
- ➔ Des Attestations de Non Contestation de Conformité (ANCC) à fournir
- ➔ 25 dossiers repris pour la vérification du pluvial (PC 2019, 2020)
- ➔ Des Procès Verbaux pour non-respect des règles de l'urbanisme
- ➔ Des bornages et autres arrêtés d'alignement

LES QUARTIERS



Secteur de Relance, des actions au service des habitants

Les deux réunions publiques organisées par la municipalité avec les habitants du secteur de Relance ont fait émerger plusieurs problématiques pour lesquelles des solutions ont été apportées au cours de ce second semestre 2022.

Tout d'abord, pour faire face aux difficultés liées à une urbanisation non maîtrisée de ce secteur (18 habitations et 45 habitants en 1996 à 81 habitations et près de 250 habitants aujourd'hui), la municipalité a décidé, de manière exceptionnelle, de remettre à niveau tous les fossés de Relance pour résoudre les problèmes récurrents liés au mauvais écoulement des eaux.

Suite à des relevés topographiques et hydrologiques, un diagnostic fin des ouvrages et une étude hydraulique pour leur dimensionnement ont été réalisés.

L'entreprise Rochas est ensuite intervenue durant 6 semaines pour assurer le nettoyage, le curage, le débouçage, la reprise des ponts et le reprofilage des fils d'eau.

Pour compléter cette action, l'équipe municipale a mené une action fastidieuse pendant plus d'un an auprès des différents prestataires (Enedis, Orange, Octogone fibre). Pour faire retirer les poteaux implantés au milieu du fossé de la route de Planques. C'est enfin chose faite !

Le bon écoulement des eaux pluviales devra désormais être maintenu, notamment par l'entretien régulier, par chaque riverain, de la partie des fossés qui lui incombe et le nettoyage des buses de leur accès.

Concernant la vitesse excessive et l'insécurité trop souvent constatées par les habitants, plusieurs aménagements ont été réalisés par la municipalité :

➔ Modification du « carrefour à 2 STOPS »

➔ Implantation d'un abri bus pour les collégiens,



➔ Une action auprès de la Préfète a aussi été renouvelée pour installer un radar sur la RD 13.



ACTION SOCIALE



La boîte aux lettres du Père Noël

Comme chaque année le Père Noël a eu beaucoup de travail. Nous lui avons remis de nombreuses lettres. Nous sommes certains qu'il a répondu à tout le monde.

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES – CCAS

Atelier premiers secours

Le 5 septembre, une dizaine de volontaires s'est donné rendez vous pour participer à une formation des gestes de premiers secours. Cette session a été l'occasion d'aborder des notions fondamentales de prévention et de secours civiques dans la bonne humeur. Nos apprentis sauveteurs, ravis de cette journée citoyenne et solidaire, sont désormais aptes à avoir les bons réflexes pour prodiguer les premiers gestes fondamentaux.



Atelier « Rebooster » sa mémoire



Une session de 5 ateliers cognitifs s'est déroulée du 29 septembre au 20 octobre. L'occasion pour nos séniors de faire travailler leur mémoire en s'amusant.

COLIS DE FIN D'ANNÉE



Comme chaque année, les bénévoles et les élus du CCAS ont rendu visite aux aînés de la commune afin de leur remettre le colis de fin d'année. Ce rendez vous, très apprécié et agréable, a permis de rendre visite à plus de cent familles du village

ACTION SOCIALE

La prévention santé pour les séniors avec le CBE du NET-TARN



Lundi 17 octobre 2022, un atelier prévention : « Mieux gérer son quotidien en diminuant les douleurs articulaires, la fatigue et l'arthrose » à l'attention des séniors du Nord Est Toulousain s'est déroulé dans la salle des fêtes de la commune d'ORGUEIL, administratrice du CBE du NET TARN.

Marielle THORELLE, docteure en pharmacie et spécialisée en médecine douce, aromathérapie, a animé cet atelier. De nombreux échanges ont eu lieu avec les participants. De nombreuses questions et solutions ont pu être apportées aux séniors.



Dominique Gaspar, conseillère municipale déléguée à l'action sociale et aux solidarités, Marielle THORELLE, docteure en pharmacie et Sophie Lopez, Directrice du CBE du NET-TARN



Marielle THORELLE, docteure en pharmacie, et les participants

L'ALIMENTATION DES SÉNIORS

Le 21 novembre 2022 s'est déroulé un atelier pâtisserie « Le Macaron » réservé aux séniors de la commune. Cet atelier a été organisé par le CBE du NET-TARN en partenariat avec la commune d'Orgueil et grâce au soutien de la Conférence des financeurs 82 et 81.

Ce fut un plaisir pour les séniors de faire cet atelier « pâtisserie » car il leur a permis de partager un moment convivial autour de délicieux macarons, de poser des questions très techniques au « Chef », de pouvoir « sortir » autour d'une activité liée à l'alimentation et de créer du lien social.

Sous les conseils et l'œil avisé de Florian BRAY, Chef pâtissier, les participants.es ont pu réaliser leurs propres macarons et les déguster !

Si vous souhaitez être informé de nos prochaines actions, contactez le CBE du NET-TARN au 69 allée des écoles - 31660 BESSIERES - 05 62 89 07 70 - www.cbenedunet.org - Page Facebook : CBE du nord est toulousain. **Vous pouvez également contacter la mairie d'Orgueil.**



Outre les actions en faveur des séniors, le CCAS a pour mission d'accompagner et soutenir les personnes fragiles ou rencontrant des difficultés sociales. Par des aides financières, de l'écoute ou d'orientation vers les services compétents, le CCAS a soutenu une vingtaine de familles d'Orgueil.

VIE ASSOCIATIVE



LA RUCHE

« Notre association La Ruche d'Orgueil reprend peu à peu ses activités, pour notre plus grande joie et celle des habitués de nos manifestations ! »



Cette année, nos fidèles « **abeilles tricoteuses** » ont continué à se réunir le mardi à 14h pour confectionner des « petits cocons bien chauds » pour les bébés prématurés de l'hôpital de Montauban. Le groupe s'est élargi avec deux participantes supplémentaires !



Conseil d'administration 2022/2023



A l'occasion du **Téléthon 2021 et 2022**, nous avons organisé une marche d'Orgueil à Nohic, en complément de la collecte de dons. Cette année, la **pétanque orgueilleuse** s'est jointe à nous pour

proposer une balade en vélo. Ce moment sportif fut également un temps fort de partage et de rencontres !

Nous avons également participé aux **plantations autour de la salle des fêtes**, organisées par la mairie au mois de mars.

Aux beaux jours, nous avons ressorti nos vélos pour une « **balade pique-nique** » d'Orgueil à Bressols. Une quarantaine de personnes a bravé la chaleur dans l'objectif ultime de partager un verre, un plat, un dessert...

VIE ASSOCIATIVE

Nous avons proposé un temps d'animation sur le thème de la **nature** (animaux à reconnaître, graines à planter et land art) aux enfants du **centre de loisirs de l'école d'Orgueil**. Les enfants ont bien apprécié !

Nous étions également présents lors de la **journée des associations** en juin. Convivialité était le mot d'ordre de cette journée !



Le 1^{er} Octobre dernier a vu le retour de notre soirée caritative « **Gregory Lemarchal** ».

Deux cent personnes ont participé au repas-concert et nous les en remercions.

Les bénéfices ont été reversés à l'association « Gregory Lemarchal » pour soutenir son combat contre la mucoviscidose



Nous avons terminé l'année par un dimanche après-midi jeux de société pour les petits et les grands.



Un concours de rennes dans tout le village a permis à chacun d'exprimer sa créativité



Notre énergie débordante et pleine d'inventivité promet encore de beaux moments de rencontres pour l'année à venir !

N'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à l'association (la.ruche.orgueil@gmail.com) si comme nous, vous avez envie de faire vivre notre village autour de valeurs qui nous tiennent à cœur : partage, convivialité et chaleur humaine !

VIE ASSOCIATIVE

FCPE

L'association des parents d'élèves FCPE a œuvré de nouveau cette année **pour créer des évènements qui favorisent le lien et la rencontre entre parents**. Un goûter a été offert peu de temps après la rentrée scolaire, à la sortie de l'école. Une auberge espagnole a clôturé l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur après avoir assisté aux spectacles des enfants.

À la période de Noël, à l'initiative de l'association, les enfants ont confectionné des boules de Noël en inscrivant leur souhait le plus cher. Les parents de l'association ont ainsi décoré les arbres devant l'école.

Nous avons également joué « les livreurs de viennoiseries du dimanche matin » pour vous apporter le petit déjeuner à domicile ! Le loto pouvant de nouveau être réalisé, nous avons pu vous régaler avec nos crêpes. Ainsi, à travers ces actions, **nous contribuons à renflouer la coopérative scolaire pour aider l'école à financer certains évènements** (venue d'auteurs par exemple) **et sorties culturelles** (coût des transports en bus par exemple).

Enfin, nous avons **participé activement aux diverses réunions de réflexion entre l'école, la mairie et les partenaires extérieurs** qui ont pour objectif d'améliorer l'accueil de nos enfants à l'école (Commission cantine, réunion Programme Educatif De Territoire, réflexion sur l'aménagement des abords de l'école par exemple). Ce dernier point nous tient particulièrement à cœur afin que les adultes, qui gravitent autour de nos enfants, œuvrent dans la même direction pour leur bien-être et leur bon développement.

De nombreux projets sont en perspective pour l'année à venir : soirée à thème, vente de glacières, de fleurs, vide ta chambre...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre pour partager vos idées et votre bonne volonté !

section.fcpe.orgueil@gmail.com



Le « Rythmique Orgueil Club » s'est associé à Octobre Rose



Lundi 18 octobre, à 20h30, lors de sa séance hebdomadaire, l'association a proposé une séance de fitness ouverte à tous. Les fonds récoltés, d'un montant de 310 euros, seront entièrement reversés pour la recherche sur le cancer du sein.

Les membres du bureau remercient chaleureusement les adhérents de l'association, les sportifs d'un soir, les marcheurs du club des aînés d'Orgueil, Monsieur Le Maire Willy Authes-serre, ainsi que trois de ses adjoints, pour leur participation.

Pour rappel, tous les lundis soir, le ROC propose une séance à 20h30 à la salle des fêtes.



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

Autorisation de passage sur une parcelle privée communale au profit de Monsieur Saba : votée à l'unanimité

Rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - années 2019 et 2020

Ce rapport est réalisé par la Communauté des Communes Grand Sud Tarn-Et-Garonne qui a la compétence de la gestion des déchets. Il s'agit d'un document qui permet l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service. Il doit favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets. Ce rapport est à la disposition du public en mairie ou sur les sites de la commune et de la CCGSTG.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Présentation du compte administratif 2021 du budget communal : voté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 - Budget Commune. Voir **présentation détaillée page 3 du bulletin N° 15 de juillet 2022**

Renouvellement à l'adhésion du CBE du NET-TARN : voté à l'unanimité

Le rôle de l'association : elle a pour mission la mise en commun de moyens techniques, de savoir-faire et d'informations au profit des hommes et des femmes qui vivent et travaillent sur son territoire.

Dans une démarche participative incluant tous les partenaires locaux, elle favorise la création et le développement d'activités, tout en respectant l'équilibre entre l'environnement et l'évolution économique et sociale. L'adhésion au CBE du NET permet à la collectivité de donner accès gracieuse-

ment aux Orgueillois à des services supplémentaires du CBE du NET-TARN : accompagnement, formations, café-réseau... Montant de l'adhésion 894,00€ TTC.

Convention de partenariat relative au programme MOBY avec la société Eco CO2 : votée à l'unanimité

les objectifs du programme MOBY : aider les collectivités locales et les établissements scolaires à renforcer l'écomobilité. Elèves, parents, enseignants et professionnels des établissements scolaires, riverains ... tous sont concernés par une réflexion autour des modes de déplacement à privilégier pour les trajets domicile - école. Le programme Moby met l'accent sur la concertation et l'implication des différents usagers pour mettre en place les actions visant à renforcer les modes actifs.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : voté à l'unanimité

Il s'agit d'une compétence intercommunale. Le SPANC a pour missions de réaliser des diagnostics initiaux, des contrôles périodiques des installations, il donne son avis préalablement aux instructions d'urbanisme, il contrôle les conceptions et les implantations des dispositifs d'assainissement non collectif et la réalisation des travaux. Ce rapport est mis à la disposition du public.

Budget annexe du service Assainissement : voté à l'unanimité

Le compte administratif 2021 du service d'assainissement s'établit comme suit :

Exploitation	
Dépenses :	48 567.35 €
Recettes :	35 770.29 €
Déficit de clôture :	- 12 797.06 €
Excédent antérieur reporté :	35 163.72 €

Excédent à reporter en 2022 : 22 366.66 €

Investissement	
Dépenses :	76 537.30 €
Recettes :	104 463.34 €
Excédent d'investissement :	27 926.04 €

Excédent antérieur reporté : 13 235.97 €

Excédent à reporter en 2022 : 41 162.01 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Budget prévisionnel 2022 de la commune : voté à l'unanimité

Voir présentation détaillée page 3 du bulletin N° 15 de juillet 2022

Taux d'imposition des taxes directes locale 2022 inchangée : votés à l'unanimité

Taxe foncière sur les propriétés bâties = 55.53 % soit un produit attendu de 579 733€

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 112.29 % soit un produit attendu de 36 200€

Candidature à l'Appel à Projets « Fonds Friche » : votée à l'unanimité

La commune souhaite candidater à l'appel à projet de la Région d'Occitanie et des Agences de l'Eau dans le cadre de la requalification des espaces publics. Cette politique permettra à la commune d'obtenir des subventions mais également de répondre aux attentes de l'Etat et de la Région en matière environnementale : objectif « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » des sols inscrits dans le plan de 2018 et la loi dit « climat et résilience » de 2021.

Demande de subvention Agence de l'Eau et Région

Désimpermeabilisons les sols urbains.

Demande d'un contrat d'équipement avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Installation d'une nouvelle conseillère municipale Madame Stéphanie GAMA GOUVEIA qui remplace Madame Gaëlle ESTAVES qui a donné sa démission

Attribution du marché de travaux de désamiantage et de démolition d'une partie de l'ancienne école : votée à l'unanimité

Le marché est attribué à l'entreprise BAT182 située à Albias. Le lot 1 (désamiantage) pour 20 212,30€ HT et le lot 2 (démolition) pour 64902,81€ HT.

Lancement consultation travaux de protection contre les risques d'inondation et de compensation du développement urbain – secteur Relance : voté à l'unanimité

L'enveloppe financière est estimée à 57 700 € HT (Assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 800 € et 52 900 € HT de travaux).

Subventions aux associations pour l'exercice 2022 : voté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Gratuité garderie Juin et Juillet 2022 : votée à l'unanimité

Considérant le nombre de jours de vacances durant les vacances scolaires d'hiver (10 jours), celles de printemps (10 jours), ainsi que les jours fériés sans école (ascension, pentecôte et pâques), et afin de répondre à la demande de certaines familles dont les enfants sont scolarisés à l'école d'Orgueil, il a été convenu de mettre en place, en compensation des règlements déjà effectués, la gratuité du service sur le temps périscolaire pour le mois de juin et ce jusqu'au 7 juillet 2022 inclus, uniquement pour les enfants qui ont été inscrits en février et en avril 2022 et selon les mêmes modalités de fréquentation.

Participation aux frais de transports scolaires : votée à l'unanimité

La Région Occitanie a mis en œuvre la gratuité du transport scolaire pour les élèves des niveaux primaire et secondaire remplissant les conditions d'attribution du droit au transport scolaire suivant la réglementation en vigueur. Concernant les demi-pensionnaires et internes apprentis, étudiants, élèves inscrits dans l'établissement privé le plus proche en provenance d'une commune située en dehors du secteur de recrutement de l'établissement public de référence sans que cela ne soit justifié par un motif dérogatoire également accepté dans le secteur public, et dont la situation est inchangée, la commune participera à hauteur de 50% du montant fixé par la Région,

soit pour les ½ pensionnaires : 45 € et pour les internes : 23 €.

Augmentation des tarifs de fourniture des repas à la cantine scolaire en liaison froide par le groupe CRM : votée à l'unanimité

Considérant l'augmentation de 15% entre février et avril 2022 de l'indice des prix agricoles à la production (IPPAP), le groupement de commande a négocié avec le titulaire du marché (CRM Rodez) le gel des prix unitaires à +7.5% jusqu'à la fin du marché en cours, soit le 31 août 2023 (les tarifs sont consultables sur le site de la commune d'Orgueil).

Création d'un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) communal à compter du 1er septembre 2022 : votée à l'unanimité

Depuis 2016, l'accueil des mercredis et des vacances scolaires était géré par l'association Yaka Jouer. Les agents communaux se forment à l'animation depuis 2016 et peuvent désormais assumer en régie l'animation des mercredis. Yaka Jouer continuera l'animation extrascolaire (vacances scolaires).

Participation au financement de la construction de la caserne des pompiers de Villebrumier : votée à l'unanimité

Il s'agit d'un projet majeur pour le SDIS82 afin d'assurer les secours et la défense de la population du sud du département. L'enveloppe financière est estimée à environ 1 000 000€. Le SDIS prend en charge 70% du projet, les communes concernées par ce projet 30%. Pour la commune d'Orgueil, le montant s'élèverait à 55 027€

Convention de mandat pour des travaux de dissimulation de l'éclairage public chemin des Communaux : votée à l'unanimité.

Le montant des travaux est estimé à 58100€ HT. Ces travaux sont subventionnés à 40% par le SDE (Syndicat Départemental de l'Energie).

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Signature d'une convention d'objectifs avec l'association Yaka Jouer pour l'accueil extrascolaire des 3 – 18 ans : votée à l'unanimité.

La commune d'Orgueil a signée une convention d'objectifs pour 3 années sco-

laires à compter du 1er Septembre 2022 jusqu'au 31 Aout 2025 avec l'association Yaka Jouer pour l'accueil extrascolaire.

L'association YAKA JOUER s'engage à organiser et animer les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les 3/12 ans et plus, à organiser et animer toutes actions et opérations concernant les enfants et les jeunes des territoires locaux. La subvention qui sera allouée à l'association sera de 10 995 €.

Dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale), la CAF versera directement les contributions volontaires à l'association, montant qui viendra en déduction de la participation financière demandée à la Commune.

Signature d'une convention extrascolaire adolescents Yaka Jouer : votée à l'unanimité

La commune a signé une convention d'objectifs pour l'année scolaire 2022/2023 soit du 1er Septembre 2022 au 31 Août 2023 avec l'association Yaka Jouer pour l'ouverture d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) Ados pour les jeunes de la Commune. Monsieur Le Maire expose que l'ALSH Ados Yaka Jouer ouvre des espaces dédiés aux jeunes les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 18h à 23h et les samedis de 13h30 à 18h30 sur Dieupentale et Villebrumier.

La subvention allouée à l'association s'élève à 1 850 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Bonifasse et de Monsieur Ibrahim Hahaoui. Le conseil Municipal est incomplet.

Réhabilitation de la ferme dite « Jolibert » : votée à l'unanimité

Lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre et demande de subvention. L'enveloppe financière est estimée à 818300€ de travaux et environ de 73647€ d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre.



UN JOYEUX ANNIVERSAIRE



La municipalité a tenu à se joindre à l'équipe de la bibliothèque intercommunale pour fêter ses 20 ans. Toujours tenue et animée depuis son ouverture par Marie-Élisabeth Guy, à laquelle sont venues se joindre Michèle Esculié et Joséphine Chauvières, cette structure a connu plusieurs évolutions. D'une simple pièce sans espace, elle s'est progressivement agrandie jusqu'à son installation, comme le lui avait promis le Maire Willy Authes-

serre, dans ce nouvel espace composé de deux salles permettant la proposition de plus de 2 500 ouvrages, qui s'adressent à tout type de public, du plus jeune au plus âgé.

À l'occasion de cet anniversaire, Monsieur le Maire, accompagné des élus Yann Drezen, Pierrick Porte, Thierry Passera et Dominique Gaspar, n'a pas manqué de souligner l'importance de ce lieu indispensable et incontournable dans la commune. Il a tiré son chapeau à tous ceux qui avaient contribué à la création de cet outil de travail, notamment Marie-Élisabeth qui ne compte pas son temps pour cette action. Pour la communauté de communes, Hélène Marco, responsable du pôle culture, et Monique Favier, vice-présidente de la communauté de communes en charge de la culture, ont également remercié les bénévoles en abordant les évolutions à venir en intégrant le réseau des médiathèques intercommunales, permettant ainsi d'étoffer encore davantage les propositions d'œuvres littéraires et artistiques.

Aide locale de la CCGSTG pour la rénovation énergétique des logements



Le conseil communautaire mène une politique forte en faveur de la transition énergétique, en attribuant un abondement à l'éco chèque logement de la Région Occitanie.

Cette aide s'adresse aux propriétaires occupant une habitation située sur le territoire et qui réalisent des travaux de rénovation énergétique. Le montant forfaitaire de l'aide locale est de 1000 €.

Grâce à ce dispositif d'aide locale, 627 570.07 € de travaux de rénovation énergétique ont été ainsi engagés par les propriétaires depuis le lancement en 2019. Ces travaux permettent une économie de 556 799 KWh eq/an et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 146 639 kg de CO₂ par an (soit plus de 146 T de CO₂).

Pour tout savoir sur cette aide, contactez la plateforme de Rénovation énergétique :

Maison FRANCE SERVICES de Grisolles : 05.63.27.05.70 ou de Labastide St Pierre : 05.32.09.53.40



Et du côté des agents municipaux

Des évolutions dans les équipes ...

Périscolaire : titularisation de Manon MALFRE - Recrutement de Cyril DELOZE et Tiffany TROALEN - Recrutement en contrat de remplacements Olivia DUMAIL LENESTOUR et Piedad BONA.

Service technique : passage à 35h de David Durand

Comptabilité : embauche en contrat d'Hélène CAPMARTY

Monsieur le Maire et l'équipe municipale souhaitent un très bon rétablissement à Cécile SACAZES



l'équipe municipale des services scolaires et périscolaires

Des jeunes accueillis et formés

La municipalité mène une politique d'intégration des jeunes en les accueillant dans la mesure du possible dans les différents services.

Quelques exemples : Jannie Rosalie ALEXANDRE (stage ATSEM), Mathéo SOLIGON (périscolaire), Charline MONTAGNAC (stage ATSEM), Hugo VORACHACK (service technique), Ilona PISANT (service technique)



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

Comme chaque année la commune d'Orgueil a ouvert **2 postes** de volontaires en Service civique pour soutenir les actions éducatives périscolaires dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) et participer à l'encadrement des enfants sur les temps de garderie et de l'ALAE du mercredi.

A ce jour, un seul poste a été pourvu et c'est Séléna CHAMFORT qui est venue rejoindre l'équipe. Un poste reste donc à pourvoir : pour rappel le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.

Accessible sans condition de diplôme, ni d'expérience, le Service Civique est indemnisé et sera recruté pour une durée de 6 à 7 mois (jusqu'à la fin de l'année scolaire). Contact : s.savi@orgueil.fr

PROJET CENTRE BOURG

C'est parti pour une année de travaux !



Camions et pelleteuses sont en pleine action dans le centre du village depuis quelques mois maintenant ... La déconstruction d'une partie de l'ancienne école et les travaux de remises à niveau des réseaux et de leur effacement sont aujourd'hui réalisés. Ces chantiers dits « préparatoires » sont les prémices des travaux de réhabilitation de votre nouvelle mairie et d'aménagement des espaces publics qui l'entourent.

Aujourd'hui, toutes les entreprises sont recrutées.

Comme l'équipe municipale le craignait, l'inflation des prix constatée par chacun d'entre vous a malheureusement sévi également pour ce projet de réhabilitation. Pour atténuer au maximum cette flambée des prix, des négociations à la baisse ont été systématiquement menées auprès des entreprises les mieux classées. Parfois même, pour certains lots, un temps supplémentaire a été pris pour lancer une nouvelle consultation.

Grace à cet important et long travail « de dentelle », le cout global de l'ensemble des travaux projetés reste dans l'enveloppe initiale (+ 300 000€ pour la mairie, hausse qui concerne principalement les lots gros œuvre et charpente, et - 300 000 € pour les aménagements des espaces publics).

A ce jour, des validations et des avances de financements spécifiques au Plan de relance ont déjà été reçues. Un coup de pouce de nos partenaires qui aideront la collectivité à surmonter cette crise.

Démolition d'une partie de l'ancienne école d'Orgueil, une page qui se tourne ...

Vous êtes nombreux à avoir connu l'ancienne école en activité et c'est forcément avec un brin de nostalgie que vous avez constaté l'avancée des travaux de déconstruction ...

Les bâtiments démolis datent, pour les plus anciens, des années 1950. Ils ont vu passer trois générations d'enfants, de parents, et peut être même d'instituteurs et de professeurs.

Bâtiment vacant depuis plus de huit ans, sa réhabilitation est au cœur du projet centre bourg.

L'ancienne école change de vocation et deviendra, comme vous l'avez plébiscité lors des nombreuses réunions publiques, la nouvelle mairie du village.

La démolition permettra de redonner une nouvelle dimension au lieu en offrant un parvis, un petit parc dans lequel sera déplacé le Monument aux Morts et permettra une mise en valeur du bâtiment principal



L'entreprise Bati 82 a eu en charge les travaux de désamiantage, de démolition et de déconstruction durant l'été.



Avant démolition



Photomontage future mairie dans son nouvel environnement

Petit point historique

Le bâtiment qui va accueillir votre nouvelle Mairie date de la fin du XIX^e Siècle (vers 1860). Il servait à la fois de Mairie et d'école (les inscriptions « classe des filles » et « classe des garçons » sont encore visibles). L'école s'est agrandie en 1956 (partie déconstruite). Cette « annexe » comprenait 2 salles de classe (celle du 1^{er} étage a été aménagée en 1997, elle servait auparavant de logement de fonction de l'instituteur) et le bureau de la directrice (qui a servi initialement de 1^{ère} petite cantine).

La salle de restauration « en rond » avec toiture terrasse a été construite en 1989. Sa création a impliqué à l'époque la coupe d'un magnifique tilleul.

Et c'est seulement en 1992 que la salle des mariages a été délocalisée pour permettre l'extension de l'école, vocation définitive du bâtiment depuis cette date.

Avec ses 5 classes, l'école est devenue rapidement trop petite et a impliqué le début de la construction du « nouveau » groupe scolaire en 2001 et une délocalisation progressive des classes jusqu'à la rentrée scolaire 2014.

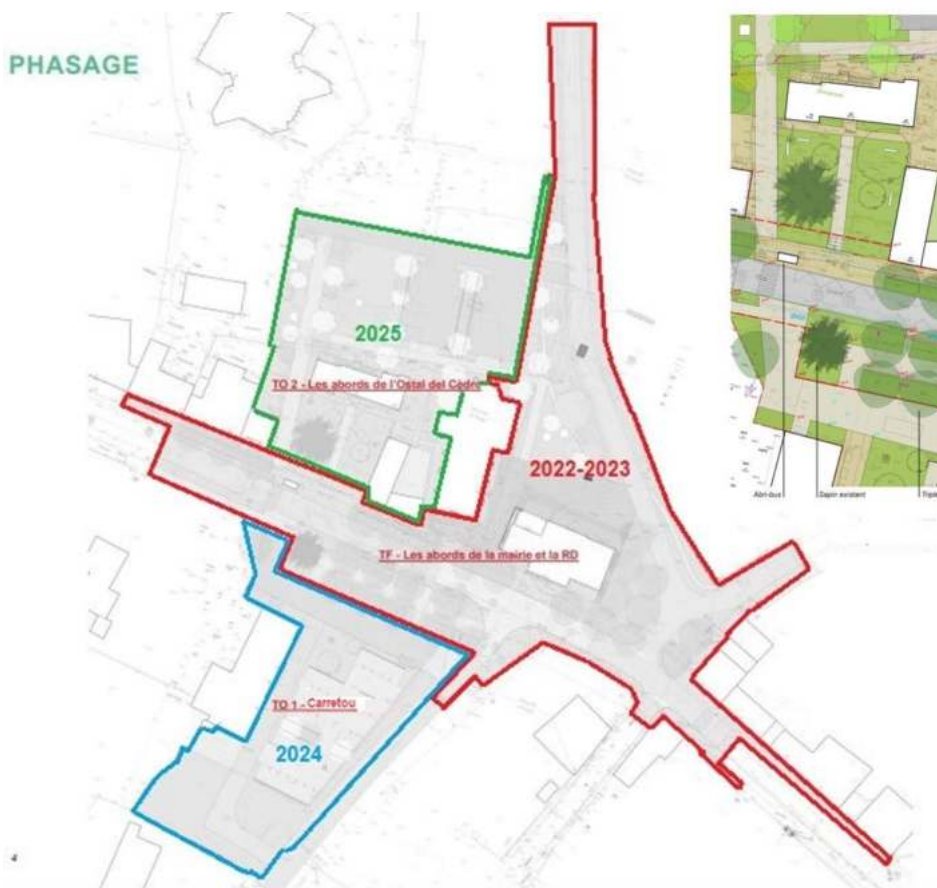
ESPACES PUBLICS

Comme déjà annoncé lors des précédents « Orgueil Infos » la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics se dérouleront en 3 tranches successives. La 1^{ère} est représentée par le périmètre rouge dans l'illustration ci-après. Les travaux vont débuter dès le printemps 2023 sur le premier périmètre.

LES ABORDS DE LA MAIRIE



PHASAGE



Votre futur Pôle commercial de proximité

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre bourg, le conseil municipal souhaite pérenniser et développer l'activité économique du village en facilitant notamment l'implantation de nouveaux commerces.

La réhabilitation de l'ancienne « ferme Jolibert », où est implanté « les saveurs du Carretou » fait partie intégrante du projet urbain d'Orgueil.



L'objectif de la municipalité est de réinvestir ce lieu pour y créer le futur « petit » pôle commercial de proximité d'Orgueil tout en maintenant le Carretou.

L'état général de ce bâtiment se dégradant fortement, sa réhabilitation est devenue une priorité.

Le lancement de l'« Appel à projets fonds friche » par l'Etat en 2022 s'est avéré être une formidable opportunité pour permettre cette réalisation. Grâce à la réactivité et les compétences des services administratifs de la commune,

une aide exceptionnelle de 275 660€ a été attribuée. Elle viendra s'ajouter aux aides financières « classiques » des partenaires institutionnels. Sur cette

édition du Fonds friche, seules 2 opérations Tarn et Garonnaise ont été lauréatées dont Orgueil

Le cabinet d'architecture « Atelier A » accompagnera la collectivité de la phase étude jusqu'à la réception des travaux envisagés pour fin 2024.

En parallèle, un appel à projet visant à rechercher de nouveaux commerces a été lancé. Ils viendront compléter l'offre du Carretou et répondre au mieux à vos besoins.

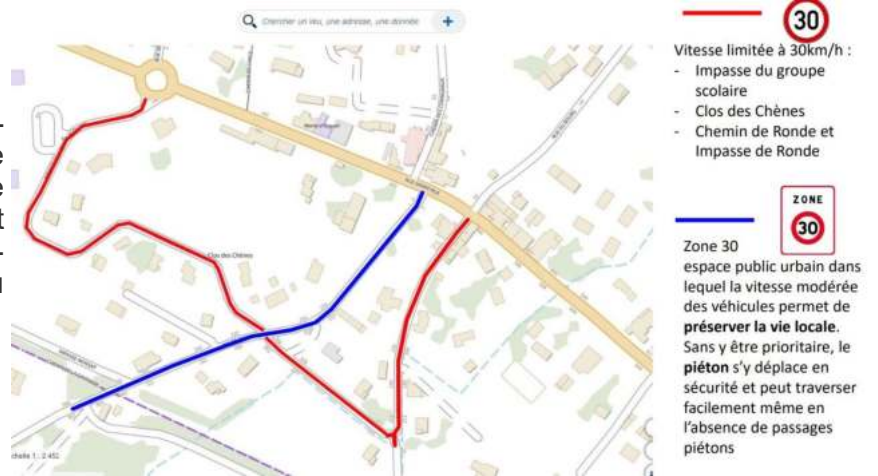




AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

Face aux problématiques de vitesse excessive, les élus mènent une réflexion globale de sécurisation des usagers. Cette sécurisation passe notamment par des aménagements et une limitation de vitesse en centre bourg.

Sans attendre les aménagements des espaces publics du centre bourg, la vitesse a été limitée à 30 km/h sur une large zone du centre bourg : route de Planques entre la RD 930 et le chemin de Pautal, impasse de Ronde, chemin de Ronde, Clos des chènes et impasse du groupe scolaire



Pour accompagner cette limitation de vitesse, ont été réalisés par les services techniques, la société Loupias (marquage au sol route de Planques) et société Rochas (cheminement piétonnier école) les aménagements suivants :

- ➔ Création d'un passage piéton au droit de la bibliothèque et locaux associatifs utilisés par le club de pétanque et la Ruche.
- ➔ Installation d'une « double écluse » au niveau de la voie verte afin de réduire la vitesse et améliorer la visibilité en traversée de voie.
- ➔ Aménagement d'un nouveau carrefour au niveau de la Route de Relance
- ➔ Création d'un piétonnier pour accompagner nos enfants vers l'école en toute sécurité depuis le giratoire de la météorite





Enfouissement réseau

Sur le chemin de Ronde : l'entreprise Citel a réalisé, pour le compte du Syndicat Départemental d'Electricité (SDE), l'enfouissement des lignes Telecom et basse tension et l'effacement des poteaux. La réfection de l'éclairage public est en cours et l'intervention sur le réseau fibre viendra finaliser l'opération. Le chemin des Communaux et la route des Aiguillons verront la dissimulation de réseau par enfouissement prévue pour le premier semestre 2023, la commune n'aura plus de fils nus sur le réseau basse tension.

Eglise

L'église fait peau neuve : la municipalité a pris en charge les travaux de reprise de l'ensemble de la zinguerie et le remplacement des tuiles cassées réalisés par l'entreprise SO.CG de M. Arhouch



Les services techniques ont également été mobilisés pour assurer la réfection du plafond de la sacristie et la peinture.

Réseau Pluvial

Comme signalé dans l'article qui lui est consacré, les travaux de remise à niveau sur le quartier de Relance sont terminés.

En complément, la municipalité a également identifié dans la commune des fossés structurants dits « fossés mères » pour lesquels elle a été dans l'obligation d'intervenir pour éviter les risques de débordements, de stagnations et parfois d'inondation. Seuls les fossés à enjeu, identifiés par la commission « réseau et infrastructures », seront entretenus par la municipalité.

De plus, pour soulager le fossé qui draine les eaux du lotissement de la Patole jusqu'à la Métairie Foissac, qui est de plus en plus chargé, une surverse a été réalisée au niveau

de la RD94 vers Reyniès. Elle doit permettre de limiter les montées en charge en cas de fortes pluies.

Le service technique réalisera la tête de pont et adaptera la régulation si nécessaire.

Réseau assainissement

Le diagnostic de notre réseau d'assainissement des eaux usées est maintenant terminé. Il a mis en évidence tout d'abord que notre réseau est en bon état mais aussi que les travaux à réaliser ne sont pas trop importants ; ils seront programmés dans le prochain exercice budgétaire et doivent être financés sans augmentation de la part communale de la taxe d'assainissement.

Réseau Eau potable

Les travaux les plus importants ont été réalisés avec le changement de la conduite amenant l'eau du château d'eau au centre du village et par la remise à niveau de tous les branchements de la Grand rue. Ces travaux ont permis d'anticiper l'aménagement du centre bourg et de la RD 930.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Emplacement pour les commerçants ambulants

Dans le courant du mois d'octobre 2022, une borne a été installée pour permettre le raccordement électrique des commerçants ambulants sur l'emplacement situé à proximité du Carretou et face à l'ADMR. Si vous connaissez des professionnels souhaitant utiliser cet emplacement, merci de vous rapprocher de la mairie.

Régal Pizza

Depuis le 14/10/2022, Jean-Paul Lajouanie est présent tous les vendredis soir de 17h30 à 22h. La carte propose 35 pizzas au choix.



Food Truck Ça roule

Arrêt de l'activité de vente de burgers le mercredi soir tous les 15 jours.

Sparring Immobilier

L'agence Saparring Immobilier propose un nouveau concept commercial d'agence hors les murs. Le camion est présent tous les 15 jours le mercredi matin de 8h30 à 13h00 depuis le 15/09/2022.



Café Chez Ricou

Un sous-seing privé a été signé pour la reprise du café restaurant. La reprise effective pourrait intervenir dans le courant du 1er trimestre 2023 par un jeune couple dont le monsieur est originaire de la commune.

O Braseiro

Un food truck proposant des spécialités portugaises (poulet et travers de porc grillés braisés au charbon de

bois, morue sauce oignons & poivrons, tripes à la mode de Porto...) s'est installé le 10/12/2022. Madame Tania Gil Soares est présente tous les samedis matin de 11h30 à 14h00.



L'ADMR de Vallée du Tarn est un service d'Aide à Domicile qui met en avant ses valeurs et l'engagement humain au cœur de ses actions.

Par son implication locale et son désir de proximité, l'association a le souhait de rester au plus près de ses clients et de ses salariées pour les moments importants et de rester à leur écoute.

L'ADMR de Vallée du Tarn a participé à la rentrée ADMR qui s'est déroulée du 12 au 18 septembre 2022.

L'association a distribué gratuitement des sacs à pharmacie sur son secteur.

Aussi l'ADMR a souhaité sensibiliser ses salariées en s'associant à Octobre Rose pour la prévention contre les cancers du sein. Les dons récoltés ont été reversés à la Ligue du Cancer du sein de Tarn et Garonne à hauteur de 3930,40€.

Le recrutement des salarié/es mais aussi de bénévoles reste toujours un problème important pour notre association qui recherche régulièrement des personnes qui souhaitent s'investir.

Le local est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 à A l'association ADMR de Vallée du Tarn—345 Grand Rue—82370 ORGUEIL

Vous pouvez contacter l'association au 05 63 30 08 37 ou par mail info.valleetarn@fedes82.admr.org et retrouvez toutes les informations sur le site internet www.admr82.org et vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux L'ADMR vous souhaite de Bonnes Fêtes.





11 Novembre

Le souvenir et l'hommage "à tous les morts pour la France" ont marqué la journée du 11 novembre dernier dans le cadre d'une cérémonie qui a mobilisé de nombreux orgueillois. Entouré de plusieurs membres du conseil municipal, le Maire d'Orgueil Willy Authesserre a tenu à remercier tout particulièrement les élèves de l'école primaire et leur directrice qui ont lu à tour de rôle des lettres de poilus et nommés un par un les soldats morts pour la France. Après la lecture par Alexandra Pinaud Verdier du message du Ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat en charge des anciens combattants, Monsieur le Maire a procédé avec quelques enfants au dépôt de la gerbe municipale. Un verre de l'amitié, servi à l'espace Jean Capellini, a clôturé cette journée dédiée à la mémoire de nos soldats disparus.



Aménagement de la vélo voie verte



Panneaux d'information parc photovoltaïque et Vélo Voie Verte

Le premier lot d'aménagement 2022 est terminé. Il a consisté à la mise en place de bancs et poubelles. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui utilisent les poubelles pour conserver notre Vélo Voie Verte propre.

Des panneaux d'information ont été implantés coté photovoltaïque, route de Planques et chemin du Clos de Jeannou afin de permettre aux différentes personnes de situer Orgueil et les points d'intérêts de la commune.

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ORGUEIL



Toujours dans un souci de valorisation de la commune, le Conseil municipal a souhaité communiquer davantage sur le Parc photovoltaïque.

En partenariat avec Engie Green, l'exploitant du parc, un panneau de communication a été installé sur la voie verte afin de vous donner ses principales caractéristiques. Vous pourrez y lire tous les détails de l'installation, du nombre de panneaux solaires installés à la puissance produite en MWh.

Un projet de territoire réalisé en 2 tranches

Mai 2015

Septembre 2019

Mise en exploitation de la tranche 1 de la centrale

Mise en exploitation de la tranche 2 de la centrale

INFORMATIONS GÉNÉRALES

A Orgueil, on éteint la lumière pour voir plus loin ! Extinction de l'éclairage public

Vous avez été nombreux à nous interpeler sur le sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public et le conseil municipal vous a donné raison. En effet, on s'aperçoit de plus en plus que cette intensité lumineuse comporte de nombreux inconvénients : elle est peu utile en pleine nuit là où les activités et déplacements sont presque inexistants, elle perturbe la biodiversité et les écosystèmes et le coût financier est de plus en plus important. Donc depuis le 5 Novembre l'éclairage public est éteint dans toute la commune entre 23h et 6h du matin (en hiver).



Quelques détails explicatifs

D'un point de vue économique



Actuellement la dépense annuelle est d'environ 12 000 € et nous attendons une économie d'environ 40 %. Les économies réalisées permettront de financer d'autres projets et de continuer à installer des ampoules LED à Orgueil (aujourd'hui 52 points lumineux sont équipés de LED sur les 143 qui éclairent la commune).

D'un point de vue sécuritaire

L'éclairage public est avant tout destiné à éclairer les piétons. C'est pourquoi les horaires 23h à 6h du matin sont privilégiés pour l'extinction. En effet, les balades à pied sont limitées voire nulles à ces heures de la nuit. Cela implique effectivement pour les rares promeneurs nocturnes de changer leurs habitudes. Les véhicules, eux, ont leur propre éclairage et les conducteurs ont tendance à ralentir leur vitesse en l'absence de lumière. Contrairement à ce que l'on peut penser, l'extinction de nuit n'engendre pas non plus une augmentation des cambriolages, agressions ou accident de la route. Il faut savoir que 80 % des méfaits (cambriolages, vols de véhicules..) ont lieu en journée.

D'un point de vue environnemental

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs. Pour l'équipe municipale le premier avantage de cette extinction de l'éclairage public est bien entendu d'un point de vue écologique, à l'heure où les villes s'engagent dans une consommation plus responsable et affichent leur volonté de transition écologique. Moins d'éclairage, c'est moins d'électricité consommée, et donc un impact moindre sur les ressources énergétiques de la planète.

		Notre contribution		
à la protection de l'environnement et de la biodiversité locale	aux économies d'énergie (moins de lumière = moins d'énergie consommée et moins de gaz à effet de serre émis pour sa production)		à la réduction de la pollution lumineuse et au respect de notre rythme biologique !	à la maîtrise des dépenses d'énergie (- 25 à 40% sur la facture d'éclairage public)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Orgueil récompensé pour son projet d'aménagement

Samedi 1^{er} Octobre 2022 a eu lieu, à Nègrepelisse, l'Assemblée Générale de l'Association des maires (AMF) du Tarn et Garonne ainsi que le premier salon des Maires, des élus locaux et des décideurs du Tarn et Garonne.

Cette journée s'est déroulée en présence de Madame la Préfète Chantal Mauchet, la Vice-Présidente du Conseil Régional Marie Castro, le Président du Conseil départemental Michel Weill, le président de l'AMF Occitanie Jean-Marc Vayssouze-Faure, le président de l'AMF 82 Bernard Pezous, les sénateurs François Bonhomme et Pierre-Antoine Lévi, ainsi que de nombreux maires et élus du département.

En marge de cette journée, l'AMF 82 et la Fédération Régionale des Travaux Publics se sont associés pour organiser les **Victoires de l'Investissement Local** afin de mettre en lumière des projets innovants dans le Département.

3 communes, dont ORGUEIL, ont été récompensées et les prix suivants ont été attribués :

- TROPHEE DES RESEAUX ET ESPACE PUBLIC pour la Commune de MONTPEZAT-DE-GUERCY
- TROPHÉE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Commune de CASTELSARRASIN
- **PRIX SPÉCIAL DU JURY** pour la Commune d'ORGUEIL pour l'aménagement global d'Orgueil dans le cadre du contrat Bourg Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée

Monsieur le Maire, Willy Authesserre, est très fier que l'ambitieux projet pour Orgueil, qui est le fruit d'une grande concertation citoyenne menée depuis 2017, soit ainsi valorisé et récompensé.

Le projet d'Aménagement du Centre Bourg d'Orgueil est porté par une forte ambition environnementale : revégétalisation des espaces, sobriété énergétique, rénovation des bâtiments patrimoniaux à l'aide de matériaux bio-sourcés (Mairie, Carretou), gestion économe de l'eau, liaisons douces et écomobilité...



Le Maire et le 1^{er} adjoint au Congrès des Maires



Le 104^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France s'est tenu du 21 au 24 novembre 2022 à Paris, au Parc des expositions de la Porte de Versailles. À cette occasion, Willy Authesserre et Yann Drezen étaient présents pour partager des moments d'échanges avec leurs homologues du Tarn et Garonne et de la France entière (+ de 10 000 élus locaux présents).

Pendant 4 jours, plus de vingt conférences, débats en séance plénière, forums thématiques ou points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'action des communes étaient proposés aux congressistes invités à débattre, échanger et interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs comme l'avenir de la décentralisation, la transition écologique, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances et fiscalité locales.

Avec cette année comme fil rouge de ce congrès « le pouvoir d'agir », la capacité des élus locaux à agir au service des citoyens, avec efficacité au quotidien.

Ce Congrès aura aussi été l'occasion de prendre de nombreux contacts avec des entreprises innovantes dans de multiples secteurs (voirie, aménagement, social, urbanisme, réseaux, scolaires, mobilité...) et pour les élus du Tarn et Garonne d'être accueillis chaleureusement par la députée Valérie Rabault à l'Assemblée Nationale et les sénateurs François Bonhomme et Pierre-Antoine Lévi au Sénat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), c'est l'affaire de tous

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un **outil réalisé à l'échelle communale**, sous la responsabilité du Maire, permettant de planifier et coordonner les actions au profit de la population lors de situations très diverses : catastrophes naturelles (inondation, canicule, tempête...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, épidémie...), accidents (incendie, centrale nucléaire...) etc.

Il détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

L'**objectif du Plan Communal de Sauvegarde** est donc de se préparer préalablement en se dotant de la meilleure organisation pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Dans le cadre de la mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde, Monsieur le Maire a adressé à tous les habitants une fiche d'inscription qui permettra de dresser **l'inventaire des moyens pouvant être fournis par la population** en complément du matériel municipal, et d'actualiser les données afin de nous permettre de gagner en efficacité en cas d'alerte.



Cette inscription est facultative, vous pouvez remplir le formulaire et le retourner à la mairie ou via l'adresse mail : mairie@orgueil.fr

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous remercient par avance de votre participation et pour l'aide matérielle ou humaine que vous pourrez apporter

EMMAÛS

Sur l'année 2022 ce sont 37 foyers Orgueillois qui ont pu profiter du service d'Emmaüs pour l'évacuation des encombrants.

La demande étant de plus en plus importante il a été décidé pour l'année 2023 que les ramassages s'effectueront 1 Samedi sur 2 au lieu d'1 Samedi par mois.

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains ramassages :



07 et 21 Janvier,	04 et 18 Février	04 et 18 Mars
1 ^{er} - 15 et 29 Avril	13 et 27 Mai	10 et 24 Juin
08 et 22 Juillet	05 et 19 Août	02 -16 et 30 Septembre
14 et 28 Octobre	09 Novembre	09 et 23 Décembre



Si vous aussi vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez :

- Vous inscrire auprès de la mairie en décrivant les objets à évacuer : dernier délai le Mercredi avant le Samedi de la collecte
- Être présents lors de la collecte. Les personnes d'Emmaüs vous appellent dans la matinée avant leur passage

Et vos encombrants doivent être :

- Déposés à l'extérieur : prêts à être ramassés.
- Emballés (soit dans des cartons par exemple pour la vaisselle, des jouets, des bibelots ... ou dans des sacs pour des vêtements ...)

Il est important que chacun soit respectueux et ne laisse pas tout en vrac.

Sont **interdits** pour les encombrants : Gravats, Pneus, Bouteilles de gaz, Ordures ménagères, Déchets Verts
Cette collecte n'est pas à considérer comme une déchèterie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Marché gourmand



L'été dernier, les élus de la commission associations/communication ont organisé le premier marché gourmand. L'objectif était de permettre un retour de la convivialité, des échanges entre habitants et du bien vivre ensemble. Cette première édition du marché gourmand a été marquée par une grande participation des habitants, de toutes générations, et des producteurs locaux qui ont répondu présents pour cette occasion, le tout animé par une belle prestation du groupe Garanou avec, entre autres, ses magnifiques reprises de Claude Nougaro.

La commission a donc décidé de remettre cela le vendredi 7 juillet 2023 en conservant les mêmes principes afin de permettre une belle soirée festive.

Fête des associations

L'ensemble des associations de la commune (gymnastique, Chordaria, FCPE, La ruche, le club de football des 2 ponts, le tennis club, Yakajouer, les aînés, la chasse et la pétanque) ainsi que les pompiers de Villebrumier ont tenu et animé des stands pour venir à la rencontre de la population et leur présenter leurs activités. Les personnes présentes ont pu s'essayer au tir à l'arc, au lancer de boules, au tennis, au tir au but, aux jeux d'adresse, au règles de secourisme, au questionnaire musical... dans un esprit convivial.

Après le pot de l'amitié offert par la municipalité, le repas de midi a réuni plus de 150 convives dans la salle des fêtes.

L'implication de l'ensemble des associations a permis de vivre cette journée dans d'excellentes conditions. Nous la renouvellerons au mois de juin.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Soirée CINÉMA

La soirée cinéma prévue en extérieur a dû se transporter à l'intérieur de la salle des fêtes à cause des orages prévus. Ce sont plus de 200 personnes qui ont assisté à la projection de « L'appel de la forêt » de Chris Sanders (U.S.A., 2020). A l'issue de la projection le verre de l'amitié a été offert par la municipalité à l'ensemble des spectateurs.



La Météorite d'Orgueil, une curiosité toujours aussi prisée

Une équipe de journalistes de la radio toulousaine « Radio Radio » est venue à Orgueil au mois d'octobre pour enregistrer une nouvelle édition de l'émission "Explorations sur place". Sous la verve littéraire du toujours inspiré Yves Le Pestipon, cette émission originale a mis un peu plus en lumière notre commune « à la recherche de la météorite tombée en mai 1864, cette messagère des vies intersidérales ».

Pour écouter l'émission, rdv sur <https://www.mixcloud.com/RadioRadioToulouse/explorations-sur-place-la-meteorite-d-orgueil/>

Et si on fêtait la chute de la Météorite ?

Le 14 Mai 2024 sera le 160ème anniversaire de la chute de la météorite d'Orgueil !

Quelle formidable occasion de créer un événement original et convivial avec et pour les habitants !

Si vous êtes partants, faites vous connaître auprès de Julie à l'accueil de la Mairie et nous mettrons en place un groupe de réflexion pour organiser tous ensemble une merveilleuse fête de la Météorite !

Pour rappel cette météorite de plus de 14 kg qui est venue s'écraser dans un champ à Orgueil le 14 mai 1864 est une météorite d'une espèce très rare (chondrite carbonée

de type CI) dont la composition chimique est identique à celle du Soleil et qui proviendrait de régions au-delà de Jupiter ; elle serait donc d'origine cométaire.

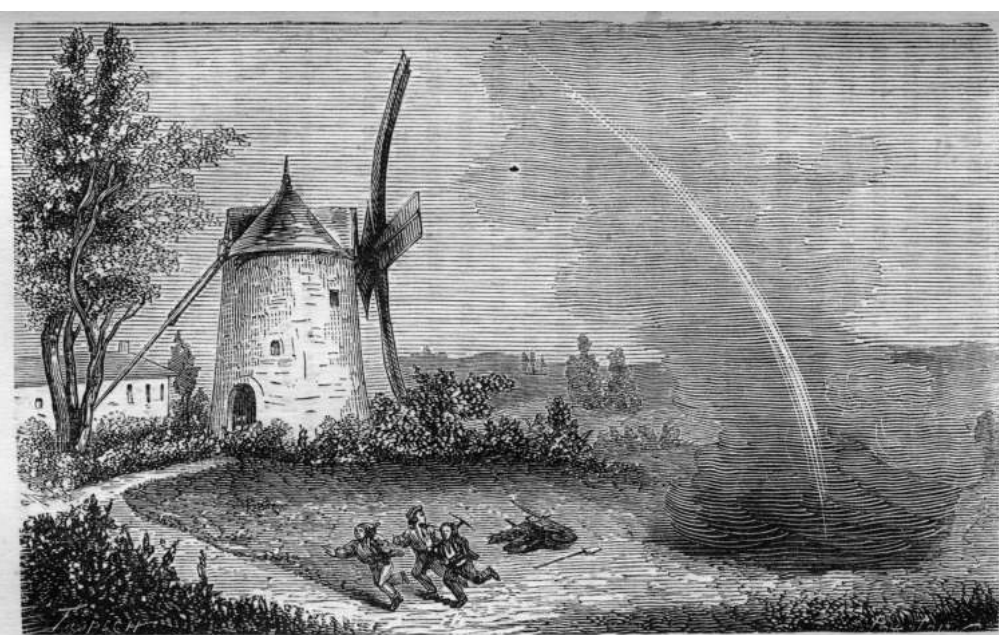


Fig. 3. Chute du bolide du 14 mai 1864.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Du 26 décembre au 31 janvier, nous récupérons vos sapins de Noël devant le Carretou. Leur broyage va permettre de les utiliser comme paillage en complément d'autres broyats pour les plantations de la commune

Gouter de Noël

A l'invitation de la municipalité, de nombreux habitants ont pu déguster vin chaud, chocolat chaud, crêpes, pain d'épices la veille de Noël. En espérant que ce petit moment aura pu faire oublier, durant un instant, le contexte actuel.



ÉTAT CIVIL (2^{ème} semestre 2022)

MARIAGES

16 juillet 2022

DENTIE Jean-Marc et GUILLOUF Aurélie

22 octobre 2022

DUBOIS André, Claude, Albert et TOUSSAINT Michèle, Joelle, Liliane

DECES

21 juin 2022

TISSIER Patrick

7 juillet 2022

MUNIZ Michel, Pierre, Jules

29 juillet 2022

GILLET Daniel, Arthur

15 août 2022

BOUZIGUES Gyslaine, Renée, Paule née PERTIN

26 août 2022

DAGOS Georges

27 août 2022

PECH Jean-Pierre, Yves, Guy

NAISSANCES

17 juin 2022

ADEAUD Thalia, Marthe, Rose

8 juillet 2022

BELLOCQ Tessa, Mélinda

8 juillet 2022

CHERICO Maelon

23 juillet 2022

PACCHIANO NOGALES Ana, Sandy, Nahia

4 septembre 2022

AISSA Neyla

12 octobre 2022

SOBESTO Giovann, Alain

10 novembre 2022

LETAILLEUR Iris, Aline, Jane



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

Directeur de Publication : Willy Authesserre
Mairie d'Orgueil
281 Grand rue
82370 ORGUEIL
Imprimé par DIDCREACOLOR—82170 GRISOLLES
730 exemplaires sur papier PEFC
Na pas jeter sur la voie publique

Mairie d'Orgueil : 05.63.30.51.50 mairie@orgueil.fr

Ouverture tous les jours de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 (Fermeture le mercredi après midi)